

CHARTE-QUALITE

Engagements du sous-traitant et du formateur

Déontologie et éthique professionnelle :

Le sous-traitant et ou formateur intervient pour le compte exclusif de **Azur Formations Sécurité Compétences Professionnelles**, il présente la formation et précise qu'il intervient au nom de **AFSCP**.

Le sous-traitant et ou formateur exerce son action dans l'intérêt commun du client et des stagiaires, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Le sous-traitant et ou formateur s'engage à respecter les stagiaires sans discrimination des stagiaires, de leurs compétences, de leur personnalité, de leur niveau et de leur âge.

Le sous-traitant et ou formateur ne doit exprimer aucun jugement ou critique vis-à-vis de **AFSCP**, surtout face aux stagiaires.

Il s'engage à respecter la confidentialité des informations concernant le client et respecter l'organisation de **AFSCP** et son règlement intérieur (horaires d'ouverture, horaires de stage, etc. ...) :

Le sous-traitant et ou formateur prévient le service formation de tout dysfonctionnement de nature à perturber la formation.

Le sous-traitant et ou formateur se présente comme formateur de **Azur Formations Sécurité Compétences Professionnelles**, il véhicule donc l'image de **AFSCP** auprès des participants. Par conséquent, il s'interdit de fait un quelconque démarchage commercial auprès des participants à la formation animée (ni à l'oral, ni à l'écrit).

Les supports de formation remis aux stagiaires doivent comporter exclusivement le logo de **AFSCP**. Aucun document sans le logo de **AFSCP** ne doit être remis aux stagiaires.

Le sous-traitant et ou formateur s'engage à respecter le programme de la formation et à s'adapter au public formé (différences entre les niveaux notamment ...), les objectifs de formation en termes de résultats à atteindre.

Le sous-traitant et ou formateur s'assure de l'existence d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de la formation.

Si nécessaire, le sous-traitant et ou formateur s'engage à installer les logiciels et à en vérifier le fonctionnement avant le début de la formation.

Un devoir de réserve est demandé à chaque sous-traitant et ou formateur.

Aucune critique ne sera formulée aux stagiaires à l'égard de **Azur Formations Sécurité Compétences Professionnelles**.

Azur Formations Sécurité Compétences Professionnelles mesure systématiquement la satisfaction des stagiaires à la fin de chaque stage et demandera, le cas échéant, au sous-traitant et ou formateur, la mise en place d'actions correctives adaptées.

Un contrôle pourra éventuellement s'effectuer directement lors de la formation, par la présence d'un représentant de **AFSCP** qui vérifiera la prestation assurée par le sous-traitant et ou formateur en fonction du programme prévu, ceci, sans perturbation de la formation. En cas d'anomalies ou de non-respect de cette charte qualité et de l'appel d'offres, **AFSCP** informera systématiquement le sous-traitant et ou formateur concerné.

Validation de la charte-qualité :

Le sous-traitant et ou formateur s'engage à faire signer la présente charte qualité à chaque formateur prévu pour assurer une ou plusieurs formations pour le compte de **Azur Formations Sécurité Compétences Professionnelles**.

COVID 19 et tout autre virus :

Le sous-traitant et ou formateur s'engage à respecter et faire respecter les gestes barrières lors de ces interventions pour **AFSCP**.

La/le sous-traitant, NOM / Prénom / Date / Signature avec mention « lu et approuvé »

La/le formateur, NOM / Prénom / Date / Signature avec mention « lu et approuvé »

Le directeur du Centre de formation / date / Tampon / Signature

Mr MARY JEAN MICHEL